

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 3 MARS 1797.

De Rome, le 11 Février.

Dans la soirée de Dimanche, il fut tenu une congrégation générale, composée de 20 cardinaux et de Mgrs. Galeppi et de Pietro. S. S. y proposa la question: si l'on devoit faire la guerre, ou traiter de la paix. Seize voix furent pour la guerre, et quatre pour la paix. A la suite de cette assemblée, M. le général de Colli eut une audience de S. S., dans laquelle il fut résolu de faire partir le plus promptement possible toutes les troupes qui se trouvoient ici. En effet, ces troupes se mirent en marche le Lundi 6. Dans l'après-midi du même jour, il arriva une estafette de la Romagne; et deux heures après, M. de Colli se mit en route pour cette province, aux acclamations du peuple. L'on a appris depuis, que les françois ayant pénétré de plus en plus dans la Romagne, ce général avoit établi son quartier-général entre Fuligno et Perugia, et qu'il avoit concentré ses forces près de la première de ces villes, résolu de livrer bataille à l'ennemi. Cependant, ces nouvelles désagréables ont changé entièrement les résolutions de notre cour, et il a été décidé que l'on recourroit à tous les moyens pour amener l'ennemi à un accommodement. En conséquence, on a révoqué l'ordre de sonner le tocsin et de prendre les armes en masse à l'approche des françois; des couriers ont été expédiés tant au général françois, qu'à Florence, Parme et autres endroits. Les théâtres sont fermés, et il a été ordonné des prières pendant trois jours. La plupart des cardinaux se disposent à partir, et S. S. elle-même quittera cette capitale, au premier avis d'un nouveau mouvement rétrograde de M. de Colli.

De Bologne, le 14 Février.

Le général Buonaparte a ordonné à la jointe

de défense générale de la république Cispadane, de procéder immédiatement à l'installation de l'administration centrale de la légation de Ravenne. Cette administration aura les mêmes pouvoirs qu'avoient les légats du Pape, et les autres autorités temporelles émanées de la cour de Rome. Elle fera arrêter tous les perturbateurs du repos public, et prendra la gestion de toutes les branches de rentes et revenus qui appartiennent au Pape, ou aux Princes avec lesquels la France est en guerre, et particulièrement aux Princes Romains qui ont fait des levées de compagnies ou régimens, et offert des secours extraordinaires au Saint-Siège. Tous les bénéfices ecclésiastiques dont les titulaires ne résideront pas dans la province, seront séquestrés. La Romagne aura un membre dans la jointe de défense générale de la république Cispadane; et l'administration ne prendra aucune mesure politique et relative au gouvernement, sans l'approbation de cette jointe.

Suite de Florence, du 14 Février.

Les troupes françoises qui ont quitté Livourne sont au nombre de 1400 hommes, outre un corps de cavalerie, et quelques artilleurs avec plusieurs pièces de canon. Ces troupes, commandées par le général Vaubois, ont pris la route d'Arezzo pour se porter dans les Etats Pontificaux. Il est déjà parti d'ici quelques compagnies d'artillerie pour Livourne, et elles seront suivies incessamment de plusieurs autres. L'on espère aussi que nous serons bientôt maîtres de Porto-Ferrajo, les anglois faisant toutes les dispositions pour évacuer ce port. L'on apprend déjà que quelques négocians anglois sont retournés à Livourne pour y reprendre leur commerce.

Il est passé par notre territoire beaucoup de

troupes Pontificales qui ont pris la fuite à l'approche des françois. Du 4 au 11 de ce mois, on a vu passer dans un seul endroit environ 300 hommes, tant soldats qu'officiers; après avoir fait un détour par la Toscane, ils vont se réunir sur un autre point sous les drapeaux du Pape.

Les françois doivent être déjà arrivés à Fugino; ils s'avancent rapidement sur Rome. Les habitans de Perugia se sont livrés à des mouvemens séditieux, et les choses en sont venues au point que le gouverneur de cette ville ainsi que l'évêque ont dû prendre la fuite. A Citta della Pieve, le peuple paroît être dans les mêmes dispositions.

Extrait d'une lettre de Padoue, du 11 Février.

La garnison de Mantoue est arrivée ici le 8 et le 9 de ce mois; le brave général Wurmsler étoit à la tête. Notre ville est maintenant remplie d'allemands et de françois; 3000 hommes de ces derniers sont arrivés hier, partie de Legnago et partie de la Piave. Les allemands partiront demain pour leur destination.

Extrait d'une lettre de Trevise, du 14 Février.

L'arrivée inattendue de S. A. R. l'Archiduc Charles à Conegliano, le 11 de ce mois, a causé la plus vive joie parmi les troupes autrichiennes; les habitans du territoire vénitien n'en ont pas paru moins satisfaits, d'autant plus qu'ils ont singulièrement à souffrir de la conduite des françois, dont la licence et les rapines sont portées au dernier excès. Son Altesse Royale a passé en revue l'armée; Elle a tenu ensuite un grand conseil de guerre à Conegliano; l'on ignore ce qui y a été résolu. Le 10, le général Prince de Reuls arriva à Aderzo avec 3000 hommes d'infanterie et 100 hussards, qui se réunirent aux troupes qui se trouvoient déjà dans cette partie. Le général Sporck est également arrivé à Aderzo. M. le maréchal de Wurmsler, après avoir passé ici la nuit du 10, se rendit à Conegliano où il eut une conférence avec l'Archiduc; M. le général d'Alvinzi assista à cette conférence.

L'arrivée du héros du Rhin a déjà changé la face des choses: Le corps de 5000 françois qui étoit ici, est parti subitement, et s'est porté sur Castelfranco et Bassano pour se réunir au corps qui est dans les environs de cette dernière ville. L'on croyoit que l'objet de cette retraite, étoit de chercher à passer la Piave sur le flanc de l'armée autrichienne; mais l'on apprend maintenant que les républicains sont occupés à se retrancher en avant de Bassano. Leurs généraux ont expédié aussitôt un courrier à Buonaparte, pour lui donner avis de l'arrivée de l'Ar-

chiduc. L'on dit que ce prince, après avoir fait différentes dispositions, partira pour Vienne avec le général de Bellegarde.

La première division de la garnison de Mantoue est passée par ici pour se rendre à Gorice.

Suite de Paris, du 21 Février.

L'on croit que la résolution qui restreint la liberté de la presse sera rejetée par le conseil des anciens; du moins plusieurs de nos Journalistes aiment à se le persuader. Portalis, Murraire et quelques autres sont chargés, disent-ils, de repasser cette loi. Le *Grondeur*, qui plaisante quelquefois, vient d'insérer un article très-facétieux à ce sujet. C'est un projet d'arrêté tendant à garantir la liberté des Journalistes: Voici les dispositions qu'il en cite.

„Le considérant que les journalistes sont presque citoyens françois, et qu'ils ont presque autant de droits que les autres membres de la société, à la protection des loix et de la constitution..... Considérant que ces pauvres diables sont presque toujours en état de siège dans leurs modestes laboratoires, aux avant-postes, dans les momens de tribulations et de détresse. Considérant que c'est bien assez pour eux, d'avoir sur le corps six mille loix ou arrêtés de plus que les autres citoyens; d'avoir pour ennemis irréconciliables quatre cent soixante-dix-neuf députés du *Ventre* et de la *Montagne*, et environ deux cent mille jacobins; plus des directeurs assez peu *careffans*; plus des ministres de mauvaise humeur; plus des généraux, des adjudans et tout ce qui s'en suit; plus des grands laquais, des cuisiniers, des *jockeys*, des cochers qui les *étrillent* quelquefois..... Considérant que la république françoise n'est pas tout-à-fait régie par les mêmes loix, us et coutumes que la Turquie, le Mogol, Alger, Tunis et Maroc; et qu'aucun article du code pénal n'établit la peine des coups de bâton, des *étrivières*, ni des *croquignoles*..... Considérant enfin que la France seroit moins libre que l'Afrique, si une partie de ses habitans conservoit plus longtems le privilège de rouer l'autre, à propos de loix, arrête ce qui suit.

Art. I. Les journalistes, de quelque couleur qu'ils soient, sont autorisés, dans les cas d'attaque, à repousser la violence par la force.— *II.* Il sera mis à leur disposition deux cents pièces de canon de différens calibres, avec cinquante caissons de toutes munitions.— *III.* Chacun d'eux peut se faire précéder, suivre et accompagner de quatre pièces de dix-huit, de deux obusiers et d'un *canon d'alarme*, sur lequel il se tiendra affourché, toutes les fois qu'il passera dans les *quartiers du genre*. — *IV.* Sont les susdits journalistes autorisés à organiser en compagnies de

canoniers, les imprimeurs, colporteurs et aboyeurs, qui sont mis pour cet effet en requisition.— V. Poncelin sera provisoirement nommé commandant en chef de l'artillerie typographique.— VI. Sont exceptés des avantages du présent arrêté, Louvet-Lodoïska, et l'ami des Lois, qui écrivent sous le manteau de l'inviolabilité.

Quelques-uns de nos écrivains périodiques, en rendant justice au talent qui règne dans la dernière production de M. Necker, ne se montrent pas aussi indulgens envers la personne même de cet ex-ministre. Ils ne peuvent oublier la part qu'il a eue à la révolution. Voici comment s'exprime le *Miroir* :

„Ce n'est pas moi, ni moi, ni moi..... Voilà le langage des hommes, lorsque des fautes ou des crimes ont été commis. Voilà le langage de M. Necker et de tous ceux qui, comme lui, ont préparé, amené, fait naître cette révolution, dont personne n'avoit calculé ni les malheurs, ni les excès. Si elle avoit amélioré le sort du peuple françois; tout le monde auroit dit: *C'est moi, c'est moi, c'est moi*. M. Necker auroit prouvé par *a plus b*, qu'il en avoit conçu le plan et conduit l'exécution. Bien d'autres qui se retirent dans le désert, ou qui, comme Pilate, s'écrient sur la place, en se lavant les mains, qu'ils sont innocens de tout le sang que l'on a versé, viendroient partager les bénédictions et la gloire de la République, si les cyprès qui la couvrent, pouvoient se changer en lauriers..... Il sied bien à M. Necker de venir aujourd'hui retourner les cadavres, et de tremper sa plume dans notre sang qui crie vengeance contre lui, au lieu de la tremper dans les larmes. Il lui sied bien de parcourir ce vaste cimetière enflé par les tombeaux et les ossemens qui l'asculent, et de méconnoître son ouvrage! Ne ressemble-t-il pas à Jules-César ébauchant ses commentaires sur le champ de bataille, et comptant les victimes pour calculer ses exploits et la mesure de sa gloire?..... Oui, M. Necker, c'est vous qui avez donné le premier signal du combat; c'est vous qui avez aiguilé les poignards qui nous ont percé; c'est vous qui avez trompé notre confiance, en introduisant dans le bercail tous les loups qui l'ont dévoré.,,

On trouve dans le *Journal de Paris* la copie du compte rendu au ministre de la police au sujet de l'incendie arrivé le 16 de ce mois. Cette pièce est intéressante en ce qu'elle donne une idée de l'état actuel de la police de Paris et du moral des habitans. La voici :

„Vers les six heures et demie du soir, le feu a pris dans le magasin de suif du chandelier, rue St. Roch, au coin de celle St. Honoré. Ce magasin étoit placé au-dessous de l'escalier; la

flamme se fit bientôt un passage dans la cage de l'escalier, la courant d'air l'y porta avec une telle activité, que la colonne de feu atteignoit au toit, sortant par les fenêtres des cinq étages; le progrès du feu se fit en moins d'un quart d'heure, de sorte qu'il fut impossible aux locataires de descendre. Réduits à la cruelle alternative de se laisser brûler ou de se jeter par les fenêtres, quelques-uns effrayés, prirent ce dernier parti, et déjà quatre femmes s'étoient précipitées, sans qu'on eût encore pu leur porter secours; il étoit près de sept heures, je quittai mon bureau, je me munis d'une grande échelle qui pouvoit atteindre à un second; faut-il le dire, à peine trouvai-je quelqu'un pour m'aider à la dresser. Enfin secondé d'un grenadier et d'un ami, le citoyen Reufflet, commis supprimé du ministère de la justice, je lève l'heureuse échelle, je la place sur le côté de la rue Saint-Honoré, j'y monte, tenant une seconde échelle plus légère; le grenadier me suivoit: cette seconde échelle, placée sur mon épaule, atteignoit au troisième; de-là, nous eûmes le bonheur de sauver trois enfans, le père et la mère. Un seul homme restoit au quatrième, il voulut se servir de la corde avec laquelle il m'avoit donné deux enfans, il ne put s'en aider, et tomba roide sur le pavé; mais du côté de la rue St. Roch, aucune échelle n'avoit été dressée, le feu étoit dans tous les appartemens, et les locataires y furent étouffés par la flamme, ou tués et mutilés en se jettant par les fenêtres. — Il étoit 7 heures et demie quand je descendis de l'échelle avec mon brave compagnon le grenadier (je regrette de ne pouvoir faire connoître son nom), les pompiers étoient arrivés, mais ils n'étoient pas secondés, les seaux étoient à la municipalité, nul ordre n'étoit établi, point de garde, point de commissaire de police, on n'entendoit que cris et lamentations. Enfin à 8 heures environ, la force armée arriva. Dès ce moment rien n'a manqué pour empêcher les progrès de l'incendie; mais alors les malheureux locataires n'existoient plus. Et qui croira que sur plus de 2000 curieux, il ne s'est pas trouvé un officier de santé assez généreux pour offrir les secours aux blessés.

„Tel est le récit exact, tel que je l'ai vu, tel que je l'ai senti. Trois femmes et un homme sont morts entre nos bras, cinq ont été sauvés, le nombre des brûlés n'est pas encore certain. O vous, qui que vous soyez! chargés de la police de Paris, faudra-t-il donc toujours devoir aux événemens les mesures de sûreté que l'humanité réclame? Comment permet-on de fonder des graisses dans l'intérieur de Paris? Pourquoi tout incendie n'est-il pas annoncé par un

coup de feu d'alarme, puisque vous avez supprimé les tocsins ? Pourquoi ne trouve-t-on pas un commissaire de police dans l'instant du danger ? Pourquoi n'y a-t-il pas dans chaque quartier un dépôt de cordes, d'échelles, de seaux, de tonneaux et de tout ce qui est nécessaire aux incendies ? les pompes ne sont que des accessoires. Songez donc aux hommes avant de songer à leurs habitations.

Extrait des Nouvelles de Paris, des 22 & 23 Février.

Le gouvernement vient de publier trois lettres du général Buonaparte. Dans la première (datée d'Ancone le 12 Fév.), le général s'exprime ainsi : „Nous avons, citoyens Directeurs, conquis en peu de jours la Romagne, le duché d'Urbain et la Marche d'Ancone. Nous avons fait à Ancone 1200 prisonniers de l'armée du Pape ; ils s'étoient postés habilement sur des hauteurs en avant d'Ancone. Le général Victor les a enveloppés et les a tous pris, sans tirer un coup de fusil. L'Empereur venoit d'envoyer au Pape 5000 très beaux fusils, que nous avons trouvés dans la forteresse d'Ancone, avec près de 120 pièces de canon de gros calibre. Une cinquantaine d'officiers que nous avons fait prisonniers, ont été renvoyés, avec le serment de ne plus servir le Pape. La ville d'Ancone est le seul port qui existe, depuis Venise, sur l'Adriatique ; il est, sous tous les points de vue, très essentiel pour notre correspondance de Constantinople : en 24 heures, on va d'ici en Macédoine. Aucun gouvernement n'étoit aussi méprisé par les peuples mêmes qui lui obéissoient, que celui-ci. Au premier sentiment de frayeur que cause l'entrée d'une armée ennemie, a succédé la joie d'être délivré du plus ridicule des gouvernemens. — P. S. Nous sommes maîtres de Notre Dame de Lorette. — Signé, Buonaparte.

Dans la seconde lettre, Buonaparte communique au directoire la capitulation de Mantoue. La garnison, dit-il, a mangé 5000 chevaux, ce qui fait que nous en avons fort peu trouvé etc. — Le général fait ensuite l'éloge des généraux qui se sont distingués.

La troisième missive est d'une date antérieure aux autres (du 5 Février). En voici quelques extraits : „Vous frémissiez d'indignation, lorsque vous verriez avec quelle impudence on vole la république. Je donne les ordres pour que l'on arrête le citoyen Legros, contrôleur de la trésorerie, et le commissaire des guerres Lequeue ; j'engage le citoyen Faypoult à faire arrêter à Gènes les citoyens Pailland et Paragaldo. Pendant que je me battois, et que j'étois éloigné de Milan, le citoyen Flachet s'en est allé, emportant cinq à six millions à l'armée, et nous a laissés dans le plus grand embarras.„

Si Buonaparte a pris le chemin le plus long pour aller à Rome (dit une de nos feuilles) c'est d'après un arrangement fait avec le Grand-Duc, qui a fait les derniers sacrifices pour ne pas laisser entrer sur son territoire. Le général françois n'a trouvé à Lorette que très peu d'objets précieux ; le trésor avoit été enlevé à tems. D'après le récit d'un témoin oculaire, vingt lampes d'or, enrichies de diamans, brûloient nuit et jour dans la sainte chapelle. Outre les calices et autres vases sacrés, on voyoit, dans différentes salles attenantes à l'église, une grande étoile d'or ornée de trente-cinq grosses perles, huit diamans, dix rubis, seize Topases, dont le centre étoit une grosse émeraude taillée en cœur, entourée de six rubis et de neuf gros diamans. Ce superbe bijou fut offert par Louise, épouse de Henri III, roi de France, en 1588. Plus, le colier de la toison d'or de Philippe IV, roi d'Espagne, plus merveilleux encore par le travail que par la matière ; un cordon de chapeau, formé de deux cent vingt-quatre diamans ; la citadelle du Havre, en argent ; la figure de Louis XIV, enfant, en or massif, etc.... L'œil a peine à soutenir l'éclat, et l'imagination à évaluer ces richesses, dont jadis celles du temple d'Ephèse n'offroient qu'un modèle imparfait.....

Quel appar pour des gens affamés d'or (disoit hier la *Quo-ai-tenne* qui ignoroit que le trésor étoit sauté). Que vont devenir ces diamans, ces vases & ces bijoux, non moins précieux par leur travail que par le motif de leur offrande ? Ce qu'ils vont devenir ! ce que sont devenus tous les calices, croix, chandeliers, ostensoirs & autres vases d'or & d'argent qui, en décorant nos temples, n'étoient entre les mains de leurs ministres qu'un véritable & immense dépôt, où nos Rois avoient plus d'une fois puisé de grands secours dans leurs pressans besoins. Tout a disparu sans nul profit pour l'état ; tout s'est évanoui dans les mains brûlantes de nos révolutionnaires. Tout disparaît, tout s'évanouira de même en Italie, à Milan, à Bologne, à Notre Dame de Lorette, à Rome, à Florence. Les révolutions sont des gouffres sans fond.

On s'assemble devant les boutiques de marchands d'estampes, pour admirer deux gravures en exposition. L'une représente un homme d'environ trente ans, dont la figure est très commune. On a placé cette estampe en regard avec la fille de Louis XVI, & elle semble en faire le pendant. La tête de cet homme est enveloppée d'un mouchoir blanc ; son bras est en écharpe ; il a un médaillon dont le fond est orné de fleurs de lys, & les boutons de son habit portent les mêmes fleurs. On n'a point inscrit le nom de l'individu ; mais une charette placée en bas-relief au bas du portrait, annonce sans détour que c'est celui de Charette, chef des vendéens, fusillé à Nantes. — L'autre représente un tombeau placé dans un élysée. Au-dessus est la figure de Louis XVI ; sur le tombeau est écrit : *A la postérité ; & au bas. Louis XVI, assassiné le 21 Janvier.*

D'Innsbruck, le 22 Février.

Il doit arriver ici après-demain de nouvelles troupes, de Linz ; la première colonne de celles qu'on attend du Rhin, arrivera le 2. Il ne s'est rien passé d'important aux armées. M. le général de Mercandin prendra, dit-on, le commandement de celle du Tyrol.